



PREAVIS MUNICIPAL No 16/2016 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CREDIT POUR UNE NOUVELLE CONDUITE D'EAU SOUS PRESSION – BOUCLAGE CHEMIN DU CHENE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En date du 19 mai 2016, la Municipalité de Morrens a été informée par Romande Energie que des fouilles allaient être réalisées au ch. du Chêne à Morrens, sur la parcelle 86 afin d'améliorer son réseau de distribution, ceci aussi en prévision du chantier de la nouvelle salle de gym. La commune a profité de partager la fouille afin de minimiser les coûts du bouclage au Chemin du Chêne.

Le présent préavis est une régularisation formelle car les travaux ont été exécutés en juin selon le planning de Romande Energie alors que les dernières offres concernant le bouclage nous sont parvenues le 15 mai. Dans ce contexte et pour profiter de la fouille, la pose du bouclage était urgente et il n'était pas judicieux de reporter des travaux dans l'attente d'un crédit qui de toute façon était inéluctable.

Aspect technique et financier

Un bouclage permet de détourner l'eau potable du réseau lors d'interventions en cas de fuites ou de ruptures. Il a été réalisé sur la parcelle no 86 du Collège de la Marrionaz, à l'Est du terrain de football, le long du chemin du Chêne. 74 mètres de tuyaux ont été posés dans une fouille de 80 cm de large et 120 cm de profondeur.

Une répartition équitable des frais de fouille a été programmée, 60% pour la commune (Eau) et à 40% pour Romande énergie. Pour les autres coûts, des factures séparées ont été établies. Les travaux de génie civil ont été exécutés par l'entreprise Maillard Création SA de Bercher pour un montant final de CHF 11'453.60 et la fourniture et pose de conduites d'eau pour le bouclage ont été exécutées par l'entreprise Risse SA de Cugy pour un montant de CHF 15'823.40.

Conclusion et adoption

La demande de préavis municipal est d'accorder CHF 27'277.- pour le bouclage du réseau d'eau à l'Est de la parcelle No 86 du Collège de la Marrionaz. Cet investissement est totalement lié à l'amélioration du réseau d'eau potable dans la commune de Morrens.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 16/2016 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad hoc
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 27'277.- pour les frais induits par les travaux de bouclage du réseau d'eau sur la parcelle No 86, propriété de la Commune de Morrens.

Le montant de CHF 27'277.- sera prélevé sur les liquidités courantes. L'investissement sera amorti sur 30 ans à raison de CHF 900.- par année. Cet investissement ne génère pas de charges supplémentaires d'exploitation.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 septembre 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic  La secrétaire 
Jean-Paul Raemy Marie-France Maillard



C.C. du 10.10.2016
Réf.: Didier Beuchat
Morrens, le 7 septembre 2016